

**LE GROUPE JUSTICE
DE L'ANAS**

**VALORISER LE TRAVAIL
SOCIAL AU SEIN DE
L'ADMINISTRATION
PÉNITENTIAIRE**

Analyses et propositions du groupe
de travail « justice » de l'ANAS

Février 2022



VALORISER LE TRAVAIL SOCIAL
AU SEIN DE L'ADMINISTRATION
PENITENTIAIRE

Analyses et propositions
du groupe de travail « justice » de l'ANAS

Février 2022

Association Nationale des
Assistants de Service Social (ANAS)

Association Nationale des Assistants de Service Social (ANAS)
15, rue de Bruxelles
75009 PARIS
secretariat@anas.fr
www.anas.fr

Directeur de publication : Joran Le Gall
Directrice de collection : Isabelle Boisard
Conception : ANAS

ISBN : 978-2-491063-22-1
Achévé d'imprimer en février 2022 par l'ANAS
Dépôt légal : février 2022

Ouvrage composé en Cooper Hewitt

L'ANAS remercie les membres du groupe justice, autrices et auteurs de cet ouvrage pour le temps et l'énergie qu'ils et elles y ont consacré : Jean-Damien Del Papa, Manon Heurtin, Agathe Legros & Charline Olivier.



Ce pictogramme mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, tout particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage. Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique qui s'est généralisée, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et des revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction partielle ou totale de la présente publication est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie 20, rue des Grands-Augustins 75006 Paris.

SOMMAIRE

L'ouverture des prisons à la société civile et au travail social	6
Exercer comme assistante de service social au sein de l'administration pénitentiaire : un difficile équilibre à atteindre	14
Les modalités de l'accompagnement social des personnes placées sous main de justice	19
Nos propositions	24

En 2019, nous avons constitué un groupe de travail composé d'assistants de service social (ASS) issus de l'Association nationale des assistants sociaux (ANAS), avec l'objectif de valoriser les missions de l'ASS au sein de l'administration pénitentiaire, et de manière générale, les interventions pluridisciplinaires à destination des personnes placées sous main de justice (PPSMJ). Notre collectif souhaite, au travers de cette publication, contextualiser la genèse historique de l'intervention sociale auprès des personnes placées sous main de justice, puis exposer les différents constats nous permettant de présenter l'état des lieux actuel des modalités de l'accompagnement social auprès des PPSMJ. Nous présenterons ensuite des suggestions afin de valoriser le travail social au sein de l'administration pénitentiaire.

L'OUVERTURE DES PRISONS À LA SOCIÉTÉ CIVILE ET AU TRAVAIL SOCIAL

C'est paradoxalement durant la Seconde Guerre mondiale que les prisons françaises s'ouvrent à la société civile. L'objectif est non pas humaniste mais purement économique, car le pays est exsangue et le régime de Vichy, en place à partir de l'été 1940, incarcère beaucoup d'opposants politiques sans les nourrir. Les familles de détenus doivent donc apporter des vivres à leurs proches directement dans les établissements pénitentiaires, mais la majorité ne disposent que de très peu de moyens financiers, alors que le pays subit un rationnement des produits de première nécessité. Pour faire face à ce contexte singulier, les assistantes sociales du Secours national et de la Croix-Rouge sont autorisées par le pouvoir à entrer en prison à partir de 1943 pour y apporter des vêtements, des vivres, et pour contribuer à l'amélioration de l'hygiène des prisonniers démunis.

Dès la Libération, les assistantes sociales de la Croix-Rouge soumettent un projet à Paul Amor, magistrat de formation et premier directeur de l'administration pénitentiaire, afin de maintenir leur place et leur rôle auprès des personnes placées sous main de justice. Paul Amor leur répond spontanément : « Après tout, si vous trouvez un directeur de prison qui y consente, nous autoriserons l'expérience. » Le directeur de la maison d'arrêt de la Santé à Paris l'autorise dès le mois de janvier 1945, et en mai de la même année, Paul Amor propose au Parlement et obtient une réforme de l'administration pénitentiaire, qui porte son nom. Paul Amor a lui-même été emprisonné durant la Seconde Guerre mondiale pour des faits de résistance, et sa réforme se nourrit de cette expérience personnelle mais aussi des travaux de criminologues européens tels